

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC


Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière
de la susdite municipalité que,

Conformément à l'article 6.1.1 du *Code municipal*, la Municipalité de Saint-Anselme a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique durant le mois de février 2025.

Biens aliénés	Date	Acquéreur(s)	Prix
6 494 813	4 février	Étienne Doucet	67 845.49 \$
5 959 031	18 février	Gestion immobilière Blais inc.	42 900.00 \$
6 494 749	18 février	Carl Morin et Joanie Lavoie	66 104.95 \$
6 494 750	18 février	Carl Morin et Joanie Lavoie	86 162.59 \$

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des contrats de vente au bureau de la Municipalité, au 134 rue Principale à Saint-Anselme aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Anselme ce 5^e jour du mois de mars 2025.


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 5^e jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de mars 2025.


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière